



Conseil communal du 7 mars 2021

Procès-verbal

Nombre de sièges	7
Nombre d'électeurs et d'électrices	653
Nombre de bulletins rentrés	462
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	5

Nombre de bulletins valables

Nombre de bulletins non modifiés	342
Nombre de bulletins modifiés avec dénomination de parti	88
Nombre de bulletins sans dénomination de parti	23
Total (correspond au nombre de bulletins valables)	453

Taux de participation 70.8 %



Conseil communal du 7 mars 2021

Résultats:

Liste no	Dénomination de la liste	Suffrages nominatifs	Suffrages complém.	Total des suffrages de listes
1	Entente communale	2'289	31	2'320
2	Implication citoyenne	529	306	835
Total		2'818	337	3'155
Nombre de suffrages blancs				16
Total des suffrages (nominatifs, complémentaires et blancs)				3'171

Preuve

Total des suffrages (nominatifs, complémentaires et blancs)	: Nombre de sièges	= Nombre de bulletins valables
3'171	7	453

Remarque: Le total des suffrages nominatifs, des suffrages complémentaires et des suffrages blancs doit, divisé par le nombre des députés à élire dans l'arrondissement, être égal au nombre des bulletins valables.



Conseil communal du 7 mars 2021

Remarques / Décisions éventuelles:

Bureau électoral

Président/Présidente

Scrutateur/Scrutatrice

Les communes doivent grouper par paquet, le cas échéant séparés par objet, les bulletins, les certificats de capacité civique ainsi que les bulletins de vote par correspondance nuls qui ont été retirés. Ils doivent être conservés dans un endroit sûr.